

## CHARTRE DE LA LAÏCITE A L'ECOLE DE CHIENS GUIDES DE PARIS

### **Préambule**

L'École de Chiens Guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne, dite ECGAMVP, est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901, qui a pour mission d'élever, d'éduquer, de remettre gratuitement des chiens guides à des personnes aveugles ou malvoyantes et assurer le suivi du binôme.

L'ECGAMVP inscrit son action dans une logique d'utilité sociale et d'intérêt général dans le strict respect des lois de la République. Elle déclare son attachement aux valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

### **1 – Liberté de conscience**

La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression des convictions de chacun dans le respect de celles d'autrui, de l'ordre public, des lois et règlements.

L'ECGAMVP s'engage à respecter la liberté de conscience de ses membres et tiers, notamment des bénéficiaires de ses services. Elle s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'ECGAMVP requière de ses membres, ses bénévoles, bénéficiaires et salariés une adhésion loyale à l'égard de ses valeurs : probité, éthique et confiance.

### **2 – Non-discrimination**

L'ECGAMVP s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit.

L'ECGAMVP s'abstient de toute attitude discriminatoire et ostentatoire, spécialement à l'égard des personnes déficientes visuelles.

### **3 – Egalité**

La laïcité garantit l'égalité de tous devant la loi. L'ECGAMVP s'engage à avoir une position bienveillante pour assurer une égalité de traitement et d'accueil de toutes et tous quelles que soient leurs convictions ou religion.

### **3 – Socle de la citoyenneté**

La laïcité est le socle de la citoyenneté, elle est notre bien commun.

Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles collectives applicables dans notre établissement.

#### **4 – Fraternité et prévention de la violence**

L'ECGAMVP s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, elle s'engage à ne pas inciter quiconque à la haine ou à la violence et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **Article 5 – Promotion de la laïcité – neutralité**

L'organisation de L'ECGAMVP est respectueuse du principe de laïcité. L'ECGAMVP garantit la neutralité dans ses pratiques professionnelles et dans son projet associatif.

A Paris

Le 14 février 2022

H. Moreno  
Directrice



**ECOLE DE CHIENS GUIDES  
POUR AVEUGLES ET MALVOYANTS  
DE PARIS ET DE LA REGION PARISIENNE**  
105 Avenue de Saint Maurice  
75012 PARIS  
Tél. 01 43 65 64 67